

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2007-

Date de convocation : 26 Mars 2007

La Séance est ouverte à 21 heures.

Présents : MM. de ROUX, BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. RICHON, GODARD, MAUDOUX, GRAVELLE, Mmes COURTHES, LAVOISSIERE, GATINEAU, MIRAULT

Excusés ayant donné pouvoir : MM. FOURRÉ, PANNAUD, Mme MAUREL

Excusés : Mme PELAUD M. PATRY

Absents : Mmes THOMAS, VALIN, M. TARDY, BINNIÉ,

Secrétaire de Séance : Mme CHARRIER

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Février 2007.**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 Février dernier.

### **AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LA TONNELLE - Acquisition des terrains**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la zone de la Tonnelle.

Il indique que la SEMIS est en train de procéder à l'acquisition des terrains appartenant essentiellement à la famille Brillouet .

Cependant, la parcelle cadastrée AX 12P d'une superficie de 7705 m<sup>2</sup> jouxtant cette zone appartient à la famille MALLET.

Afin d'éviter toute enclave dans la future urbanisation du bourg telle qu'elle a été prévue dans le nouveau P.L.U., il propose que la Commune se porte acquéreur de ce terrain en vue de constituer une réserve foncière et ce dans les mêmes conditions financières à savoir au prix de 10.50 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les actes à intervenir.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur de ROUX laisse la présidence de la séance à Monsieur SALIBA, doyen d'âge, pour la présentation du Compte administratif 2006 du Budget principal et des budgets annexes.

Monsieur SALIBA demande à Madame CHARRIER, adjointe responsable des Finances de bien vouloir présenter le compte administratif.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

(Cf. Vue d'ensemble en annexe)

|   |                       |
|---|-----------------------|
| En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à | 1 941 977.44 €        |
| Les Recettes à                                    | 2 099 169.21 €        |
| Laisant apparaître un excédent de                 | 157 191.77 €          |
| Excédent de fonctionnement reporté                | 428 272.41 €          |
| <u>Résultat de clôture</u>                        | <b>+ 585 464.18 €</b> |

|   |                |
|---|----------------|
| En Investissement, Les dépenses se sont élevées à | 1 146 064.42 € |
| Les Recettes à                                    | 698 473.46 €   |
| Laissant apparaître un déficit de                 | - 447 590.96 € |
| Excédent d'investissement reporté                 | 613 711.65 €   |
| <u>Résultat de clôture</u>                        | + 166 120.69 € |

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur est conforme au Compte Administratif 2006 qui vient d'être présenté.

Monsieur de ROUX tient à remercier Mme CHARRIER et les conseillers municipaux pour les efforts réalisés qui ont permis les résultats obtenus. En effet, l'excédent de fonctionnement ainsi dégagé offre une capacité d'autofinancement satisfaisante supérieure à celle l'année passée.

### AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2006 qui présente un excédent de fonctionnement de **585 464.18 €** et un excédent de la section d'investissement s'élevant **166 120.69 €**

Considérant que le budget 2006 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **415 209 €**.

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **156 516.78 €**.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour **428 947.40 €**.

### VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les taux des quatre taxes votés en 2006 ainsi que les taux moyens communaux 2006 aux niveaux national et départemental. Il indique les taux plafonds 2007 à ne pas dépasser ainsi que les bases d'impositions 2007.

| Taxes   | Taux moyens communaux 2006 |       | Taux 2006 | Taux plafond 2007 | Bases imposition 2006 | Base imposition 2007 | Produit Fiscal 2007 |
|---|----------------------------|-------|-----------|-------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
|   | National                   | Dépt  | Commune   |                   |                       |                      |                     |
| D'Habitat°                                      | 14.45                      | 11.77 | 10.78     | 36.13             | 2 771 880             | 2 931 000            | <b>315 962</b>      |
| Foncier bâti                                    | 18.53                      | 23.69 | 18.72     | 59.23             | 2 033 358             | 2 101 000            | <b>393 307</b>      |
| Foncier non bâti                                | 44.20                      | 48.81 | 40.00     | 122.03            | 107 671               | 108 700              | <b>43 480</b>       |
| T. Profession                                   | 15.70                      |       | 11.94     | 31.40             | 1 118 780             | 1 119 000            | <b>133 609</b>      |
| <i>Total du Produit fiscal à taux constants</i> |                            |       |           |                   |                       |                      | <b>886 358</b>      |

Les bases d'imposition ont progressé de :

5.74 % pour la Taxe d'Habitation

3.33 % pour le Foncier Bâti

0.95 % pour le Foncier non bâti

0.02% pour la Taxe Professionnelle

Le produit fiscal attendu augmente de 33 856 € soit 3.97 %.

Monsieur de ROUX considérant que la masse imposable est en augmentation, propose de maintenir les taux votés en 2006.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et décide le maintien des taux communaux fixés en 2006.

## BUDGET 2007

### Section de fonctionnement

Mme CHARRIER présente par article, la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 483 039 € (Cf. annexe).

- En dépenses

#### 011 - Charges à caractère général

Les postes en augmentation sont les suivants :

6067 - Fournitures scolaires

6135 - Locations mobilières : ordinateurs écoles et mairie, photocopieurs mairie et écoles, Alarme de la mairie, location abri et sanitaires de la déchetterie provisoire.

On note une baisse du poste 617 - Etudes et Recherches puisqu'il n'a plus les frais afférents au PLU et au renouvellement du contrat d'affermage assainissement.

Montant total des charges à caractère général : 740 242 €

#### 012 - Charges de personnel

Dans ce chapitre, outre les augmentations relatives aux avancements d'échelon et avancement de grade, ont été inclus le salaire du nouveau responsable des services techniques et le recrutement d'un agent supplémentaire..

Montant total des charges de personnel : 1 010 500 €

#### 65 - Autres Charges de gestion courante

6531 - Indemnités des élus : réinscription de l'indemnité du maire

65738 - Autres organismes : Subventions aux associations : augmentation de la subvention versée aux Coccinelles en vue de la pérennisation d'un emploi

Montant total des autres charges de gestion courante : 217 930 €

#### 66 - Charges financières

Montant total des charges financières : 93 300 €

023 - Virement à la Section d'investissement : 420 767 €

- En recettes

L'excédent reporté s'élève à 428 947 €

#### 70 - Produits des Services

Les postes les plus importants sont la Redevance des Ordures Ménagères (240 000 €) et le produit des repas des cantines scolaires (50 000 €).

Le total du chapitre est de 301 600 €

#### 73 - Impôts et taxes

7311 - Contributions directes : 886 358 €

7336 - Droits de place : 3000 € puisque qu'il n'y a plus la redevance du camping

7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 105 000 €

Monsieur de ROUX indique que les droits de mutations doivent augmenter d'environ 20%.

Le total du Chapitre est de 1 028 878 €

#### 74 - Dotations et Participations

Le total du Chapitre est de 677 514 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (470 815 €) a progressé de 1.42%

La Dotation de Solidarité Rurale (44 379 €) a progressé de 8.88 %

#### 75 - Autres produits de gestion (Revenus des immeubles)

Total du Chapitre : 28 000 €

#### 76 - Produits financiers : 100 €

#### 77 - Produits exceptionnels

7788 -Produits exceptionnels divers : remboursement d'assurances : 3 000 €

Le total du chapitre est de 3 000 €

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la section de fonctionnement qui vient de lui être présentée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la section de fonctionnement.

### **Section d'Investissement**

Madame CHARRIER présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 270 438.47 € (Cf. tableau).

#### En dépenses,

Le montant total des reports répartis sur l'ensemble des programmes s'élève à 458 184.47 €.

En propositions nouvelles d'un montant de 1 812 254 € :

- opérations non affectées,

Est inscrit le remboursement des emprunts en capital d'un montant total de 250 000 € et le remboursement des cautions (1800 €)

20413 - Remboursement au Département de la participation aux travaux du Collège A. d'Aubigné : 16 900 €

119 - Acquisition de terrains PICHARD et MALLET : 111 000 €

171 - Travaux de voirie : 200 000 €

173 - Mairie : 2183 : Matériel bureau CCAS : 200 €

2184 : mobilier : 20 000 €

183 - Ateliers municipaux : 2313 : travaux : 308 000 €

184 - Vestiaires de la Touche : 2313 : travaux : 267 000

204 - Achat de bacs ordures ménagères : 3 500 €

205 - Acquisition de matériel : 2188 - panneaux électoraux, affichage, tondeuse, taille-haie, débroussailleuse : 13 500 €

206 - Achat de matériel de transport : Camion

207 - Ecoles : 2183 : matériel informatique : 900 €

2184 : mobilier : 3 567 €

2188 : tableau, jeux, téléviseur, achat matériel cantine : 8 887 €

2313 : travaux : menuiseries Ronsard, Couverture Pasteur, ... : 70 000 €

208 - Agrandissement salle omnisports : 373 000 €

209 - Aménagement médiathèque :

210 : Aménagement Rue Aliénor d'Aquitaine : 2315 : 28 000 €

211 - Aménagement Carrefour La Tonnelle : 2315 : 5 000 €

212 - Aménagement Rond-point Chez Labbé/RN 141 : 2315 : 5 000 €

En Recettes,

Le montant total des reports concernant essentiellement des subventions s'élève à 135 547 €.

En propositions nouvelles,  
- opérations non affectées,

Virement de la section de Fonctionnement, Fonds de compensation TVA, Taxe Locale d'Équipement, Excédent de fonctionnement, Subventions en annuités, Produits de cession : vente du camping, du terrain de la gare, de l'ancienne chaudière de la mairie et de la Renault express (151 250 €)

Aux programmes :

Ecoles : Subvention du Département les menuiseries extérieures, la couverture Pasteur

Construction de la mairie : Subvention du Département

Voirie : Emprunt Subventionné par le Conseil Général, 17 000 €

Pour financer l'ensemble des programmes, un emprunt 1 014 322 € est nécessaire.

Monsieur de ROUX précise que cet emprunt peut être diminué en fonction des subventions qui seront allouées en cours d'année et de l'avancement des projets.

Le Conseil approuve la section d'investissement et vote à l'unanimité le budget principal 2007.

|   |
|---|
| <b>BUDGET ANNEXE Immeuble Aliénor d'Aquitaine</b> |
|---|

Madame GATINEAU présente le Compte Administratif 2006 de l'Immeuble Aliénor d'Aquitaine.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2006**

|   |             |
|---|-------------|
| En fonctionnement, Les dépenses se sont élevées à | 16 957.38 € |
| Les Recettes à                                    | 29 457.97 € |
| Laissant apparaître un excédent de                | 12 500.59 € |

Section d'Investissement : Néant

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Le Compte de Gestion du Receveur est conforme au Compte Administratif 2006 qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2006 du Budget Annexe de l'Immeuble Aliénor d'Aquitaine.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif pour 2006 qui présente un excédent de fonctionnement de 12 500.59 € ;

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant 0 € ;

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 12 500.59 €

## BUDGET 2007

En Fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 35 500 €.

En Investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 927 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget annexe 2007 de l'immeuble Aliénor d'Aquitaine.

### REVISION DE DIVERS TARIFS COMMUNAUX

Madame CHARRIER propose de réviser les tarifs communaux inchangés depuis 2005 et d'appliquer une augmentation d'environ 2.5 %.

| <b>REGIE PRODUITS DIVERS</b>    | Tarif actuel | Proposition<br>€ |
|---------------------------------|--------------|------------------|
| MARCHE                          | 0.40         | Maintenu 0.40    |
| DROIT DE PLACE CAMION OUTILLAGE | 32.00        | 33.00            |
| PHOTOCOPIES                     | 0.20         | Maintenu 0.20    |
| TELECOPIES                      | 0.40         | Maintenu 0.40    |
| <b>PONTONS -</b>                |              |                  |
| ANNEAU / an                     | 58           | 60.00            |
| PONTON / an                     | 168          | 172.00           |
| <b>CIMETIERE -</b>              |              |                  |
| Concession 99 ans               | 163.00       | 167.00           |
| Concession 50 ans               | 84.00        | 86.00            |
| Conc. caveaux élévation         |              |                  |
| Concession 99 ans               | 294.00       | 301.00           |
| Concession 50 ans               | 194.00       | 198.00           |
| Colombarium                     |              |                  |
| 2 ans                           | 63.00        | 64.00            |
| 10 ans                          | 231.00       | 236.00           |
| <b>SALLE DES FETES</b>          |              |                  |
| <b>HORS COMMUNE</b>             |              |                  |
| Repas nouvelle salle            | 263.00       | 270.00           |
| Repas nouvelle salle W.End      | 394.00       | 404.00           |
| Vin d'honneur Nouvelle Salle    | 142.00       | 145.00           |
| Réunion Nouvelle Salle          | 87.00        | 89.00            |
| Repas Ancienne Salle            | 158.00       | 162.00           |
| Repas Ancienne Salle W.End      | 237.00       | 242.00           |
| Vin d'honneur Ancienne Salle    | 70.00        | 72.00            |
| Réunion Ancienne Salle          | 53.00        | 54.00            |
| Réunion Salle Evêché            | 53.00        | 54.00            |
| <b>COMMUNE 1/2</b>              |              |                  |
| Repas nouvelle salle            | 131.50       | 135.00           |
| Repas nouvelle Salle W. End     | 197.00       | 202.00           |
| Vin d'honneur Nouvelle Salle    | 71.00        | 72.50            |
| Réunion Nouvelle Salle          | 43.50        | 44.50            |
| Repas Ancienne Salle            | 79.00        | 81.00            |
| Repas Ancienne Salle W.End      | 118.50       | 121.00           |
| Vin d'honneur Ancienne Salle    | 35.00        | 36.00            |
| Réunion Ancienne. Salle         | 26.50        | 27.00            |
| Réunion Salle Evêché            | 26.50        | 27.00            |

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la révision des tarifs proposée et décide de les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2007.

#### DEMANDE DE DEPLACEMENT DE CHEMIN - CHEZ BOISSON

Monsieur de ROUX fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Monsieur et Madame NATHIER, demeurant 19 Chemin Boisson, en vue du déplacement d'une portion du chemin rural.

En effet, ce chemin situé entre leur habitation (cadastrée AB 454) et la parcelle leur appartenant (cadastrée AB 124) scinde leur propriété. Ils proposent donc que ce chemin soit déplacé et que l'emprise du nouveau tracé soit portée sur les parcelles cadastrées AB 124 et 125 leur appartenant.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,  
- considérant que les parcelles des propriétaires riverains peuvent toujours être desservies ;  
- considérant que les pétitionnaires prennent en charge l'ensemble des frais afférents au déplacement du chemin ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe au déplacement de la portion du chemin rural située au regard de la propriété de Monsieur et Madame NATHIER, sous réserve des résultats de l'enquête publique.

#### COMPTE RENDU ANNUEL 2006 DE LA SEMDAS

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal que la SEMDAS transmet chaque année à la Commune, en vue de son approbation, le compte-rendu d'activité de l'opération de réhabilitation du bâtiment qu'elle a réalisée, en 1996, Rue Aliénor d'Aquitaine.

Il présente le compte-rendu 2006 dont le plan d'exploitation se décompose comme suit :

Décaissements : 15 420.63 €

Encaissements : 15 408.32 €

laissant apparaître un déficit de 12.31 €, correspondant aux frais financiers qui courent entre la date de règlement des échéances d'emprunt par la SEMDAS et les dates des virements communaux.

La Commune devra verser cette somme à la SEMDAS.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, approuve le Compte-rendu Annuel 2006 de la SEMDAS.

#### REMBOURSEMENTS PAR LES ASSURANCES GROUPAMA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les sinistres suivants pour lesquels les assurances GROUPAMA proposent un remboursement.

##### **Sinistre intervenu sur un candélabre avenue du 8 mai.**

Les assurances GROUPAMA procèdent au versement du solde d'un montant de 186.74 € Un premier acompte de 1768.48 € avait déjà été versé portant ainsi le remboursement total à 1 951.22 € qui couvre ainsi en totalité le montant de la réparation.

##### **Bris de glace a l'Ecole Primaire**

Les assurances GROUPAMA remboursent la somme de 442.52 € couvrant intégralement la facture de réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les remboursements proposés.

## CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal la prorogation des contrats enfance et temps Libre passés avec la Caisse d'allocations Familiales jusqu'au 30 Juin 2006.

La C.A.F. dans son courrier en date du 15 Mars dernier, propose que le nouveau Contrat Enfance Jeunesse prenne effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 pour une durée de 4 années, portant ainsi l'échéance de ce contrat au 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Contrat Enfance Jeunesse proposé par la Caisse d'Allocations Familiales, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2006 d'une durée de 4 ans, portant ainsi son échéance au 31 décembre 2009
- mandate Monsieur le Maire pour signer ce contrat.

## DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE CALCAIRE A DOMPIERRE S/ CHARENTE

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral n°07-801-DDDPI/BUE porte ouverture d'une enquête publique, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, relative à l'autorisation d'exploiter (renouvellement) une carrière de calcaire au lieu-dit « Fief de Nérat » sur la Commune de DOMPIERRE SUR CHARENTE, par la Société SEC TP.

Le Conseil Municipal de chaque commune atteinte par le rayon d'affichage est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation.

Il indique que l'enquête publique se déroulera du 11 Avril au Vendredi 11 Mai 2007 inclus. L'exploitation de ce site localisé en bordure de la RD 24 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral antérieur en date du 15 Janvier 1998.

Le Conseil Municipal, après voir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré rappelle toutefois que la RD 24 a fait l'objet d'un arrêté interdisant la circulation des Poids Lourds d'un PTAC supérieur à 7,5 t. et que le respect du Code de la Route mis à la charge de l'exploitant doit signifier qu'il ne doit pas y avoir à nouveau de poids lourds sur cette route.

## QUESTIONS DIVERSES

### Fête des Fleurs - Animation

Monsieur GRAVELLE rappelle au Conseil Municipal que la Fête des Fleurs et des Saveurs se déroulera les 28 et 29 Avril prochains.

Il y a le même nombre de fleuristes que l'an passé en revanche en ce qui concerne les saveurs, mis à part le vin et le pineau, il manque des producteurs de produits régionaux tels que le miel, ...

Il propose que l'association Créton'Art anime l'après-midi du Dimanche avec son spectacle déambulatoire « Bois ta lettre ».

Le montant de ce spectacle s'élève à 1 266 € pouvant être subventionné par le Conseil Général à hauteur de 50% dans le cadre de l'aide à la diffusion.



Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

### Concert du Chœur de Chambre de Grand Chœur de l'Abbaye aux Dames

Le Concert aura lieu à l'église le 11 Avril prochain.

Monsieur de ROUX déplore que la communication pour les manifestations qui ont lieu sur la commune soit aussi artisanale et confidentielle.

L'information semble être diffusée toujours tardivement et il serait souhaitable que l'on se donne les moyens nécessaires pour assurer une véritable communication.

La programmation des manifestations qui sont nombreuses et variées est à présent établie et il convient dès à présent de la faire connaître au public.

### Salon du Livre

Monsieur GODARD souhaite faire le point sur le 2<sup>ème</sup> Salon du Livre qui s'est déroulé ce week-end.

Il tient tout d'abord à remercier les membres du Conseil Municipal qui ont participé à l'organisation de cette manifestation, le personnel technique et administratif, Monsieur BOUCARD qui a confectionné le buffet pour le dimanche midi, les auteurs, Clotilde DUPONT du Pays de la Saintonge Romane qui a conçu l'affiche.

Cette année Pierre DUMOUSSEAU écrivain et conteurs a fait des interventions très appréciées

Mme Marie – Claire TESSIER proposait un atelier d'origami.

Le point très positif a été la participation des enfants des écoles.

Madame GATINEAU indique que travail réalisé par les enfants a été exposé.

Ainsi à l'École Primaire Ronsard, Monsieur Christian ROBIN avait écrit un chapitre d'une histoire et il appartenait aux enfants de terminer l'histoire.

A l'École Pasteur, Madame Corinne MONGET avait proposé des poésies aux enfants de CE1 et CE2 et ceux-ci devaient expliquer les raisons de leur choix.

La rencontre a été tellement fructueuse que Mme OUSTALET et mme MONGET envisagent de poursuivre cette action sans attendre l'organisation d'un prochain salon.

A l'École Maternelle Ronsard, Les enfants ont rencontré Stefan ROY, auteur illustrateur le vendredi.

Cette année en raison de l'organisation du Salon du Livre de Limoges o la même date il n'y a pas eu de « têtes d'affiches » telles que me CHAPSAL ou M. VIOLLIER.

Les auteurs se sont montrés satisfaits de l'accueil.

### Demande de Subvention

Monsieur de ROUX fait part au Conseil de la demande de subvention exceptionnelle présentée par Monsieur Sébastien COLLIN en vue de financer la saison de triathlon à laquelle il participe.

Le Conseil Municipal, souhaitant avoir de plus amples renseignements décide de surseoir à sa décision.

### Organisation matérielle des élections présidentielles

Monsieur de ROUX demande aux Conseillers municipaux de faire connaître dès à présent leur disponibilité en vue de l'organisation des bureaux de vote pour les scrutins des 22 Avril et 6 Mai.

La Séance est levée à 23 h 30

La Secrétaire de Séance

Françoise CHARRIER